

**AGENCEMENT ET DESIGN
D'ESPACES INTÉRIEURS**

Laurence Dumont

79000 Niort
07 48 11 91 37
laurence.dumont@revlarchi.fr
www.revlarchi.fr

N° : FAC00140

Date : 21/10/2025

N° client : CLT00066

Monsieur Jean-Marc AUVRAY

Lieu-dit Nouzières
79510 COULON

Réf. : Mission d'esquisse - Maison située à Coulon, lieu-dit Nouzière

FACTURE EN LIEN AVEC LE DEVIS DEV00051

Votre demande :

Vous venez d'acquérir un bien immobilier avec son terrain. Vous avez un projet de rénovation complète de la maison d'habitation et du gîte situés sur ce terrain.

Libellé	Montant
DECOUVERTE	
RENDEZ-VOUS OFFERT - Rendez-vous de 2h sur site avec découverte du lieu et échanges / clarification sur votre programme de travaux	0,00 €
ESQUISSE - ETAPE 1	
RELEVÉ DE MESURES - 3/4 journée de relevé de mesures, à 2 personnes, de la maison et du gîte.	400,00 €
REMISE AU PROPRE DE L'EXISTANT - Saisie informatique du relevé de mesures pour réalisation des plans de la maison (RDC + étage) et du gîte, au 1/100ème	400,00 €
RECHERCHE CONCEPTUELLE - Vérification des contraintes d'urbanisme (ABF, Natura 2000, ...). - Recherche conceptuelle pour établir 1 à 3 scénarii maximum : équipement technique, architecture intérieure, matérialité - Préparation du dossier de présentation avec diagnostic sommaire du bâti existant (points majeurs, désordres, ...), plans informatiques actuels de la maison et du gîte, plan masse, propositions en plans esquissés pour la maison et le gîte.	1 200,00 €
RENDEZ-VOUS DE PRESENTATION N°1 - Rendez-vous de 2h de présentation des scénarii envisagés.	100,00 €
FRAIS DE DEPLACEMENT	
FORFAIT - Essence + péage	95,00 €

Type de vente : Prestation de services

Règlement	Chèque ou virement à réception de la facture	Total	2 195,00 €
Echéance(s)	2 195,00 € au 07/11/2025		
Coordonnées bancaires			
Nom	CCM NIORT		
IBAN	FR7615519391020002365500221		
BIC	CMCIFR2A		

TVA non applicable art. 293 B du CGI.

Pas d'escompte pour règlement anticipé. En cas de retard de paiement, une pénalité égale à 3 fois le taux d'intérêt légal sera exigible (Article L 441-10, alinéa 12 du Code de Commerce).

Pour tout professionnel, en sus des indemnités de retard, toute somme, y compris l'acompte, non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement (Art. 441-6, I al. 12 du code de commerce et D. 441-5 ibidem).

Assurances Décennale et RC professionnelle souscrites auprès d'AXA France IARD SA, représenté par l'EI BOUSSEMART THIERRY et l'EI RIMBEAU AYMERIC, agents généraux d'assurances à CELLES-SUR-BELLE.

Siège social AXA : 313 Terrasses de l'Arche 92727 NANTERRE CEDEX. Contrat n°10956146804. Couverture géographique en France métropolitaine.